



# CENTRE DE CONTACT SUISSES-IMMIGRÉS

25 route des Acacias - 1227 Les Acacias /Genève

Tél: 022 304 48 60 - Fax: 022 304 48 68

## FEMMES MIGRANTES ET VIOLENCES CONJUGALES

Le groupe de travail Femmes migrantes et violences conjugales créé par le CCSI fin 2008 s'est réuni régulièrement en 2009. Notre objectif à court terme est d'arriver à ce que le droit au renouvellement du permis de séjour en cas de séparation/divorce suite à des violences conjugales soit garanti, sans autre condition que d'avoir rendu vraisemblables ces violences. Fin octobre, une rencontre entre le Délégué aux violences conjugales, Monsieur Bourgoz, le Délégué à l'intégration, Monsieur Castella, et trois membres du groupe de travail a eu lieu afin d'envisager des pistes de collaboration.

Notre travail a permis que les conséquences dramatiques de l'article 50 LEtr soient soulevées par les expert-e-s, lors des examens de la Suisse par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en juillet, et par le Comité des Droits de l'Homme en octobre. En outre, parmi les recommandations de ces deux comités on retrouve celles liées à l'art. 50. LEtr, qui reprennent la revendication ci-dessus mentionnée de notre groupe.

En partie sans doute suite à ces recommandations, l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 novembre 2009 déclare que "La violence conjugale ou la réintégration fortement compromise dans le pays d'origine peuvent...suffire isolément à admettre des raisons personnelles majeures... selon les circonstances et au regard de leur gravité,...". Il reste à observer comment cette interprétation sera suivie lors des décisions ultérieures.

# 2009

### FÉVRIER

MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	
15	16	17	18	19	
22	23	24	25	26	

### MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AOÛT

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
44	1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12
46	14	15	16	17	18	19
47	21	22	23	24	25	26
48	28	29	30			

## CONSTITUANTE

Le CCSI a décidé de saisir l'opportunité offerte par les travaux de la Constituante genevoise pour déposer, avec l'association Camarada et 12 autres partenaires, une proposition collective visant notamment l'octroi des droits politiques (vote et éligibilité) sur le plan communal et cantonal aux étrangers domiciliés à Genève depuis 5 ans au moins. Cette proposition a toutefois été rejetée en premier débat par la majorité des Constituant-e-s. Ce résultat, bien que provisoire, représente néanmoins une déception pour tous ceux et celles qui considèrent que l'intégration des étrangers passe par l'élargissement plutôt que par la restriction de leurs droits !

D'autres éléments importants figurent dans la proposition collective, comme la mise en place d'un accueil de tous les nouveaux arrivants à Genève, la formation du personnel en matière de migration et d'intégration, l'engagement de Genève en faveur d'une régularisation des Sans-Papiers, etc.

## PRÉCARISATION

Depuis 2007, nos permanences assistent à la précarisation des conditions de travail des consultant-e-s sans statut légal. Si la crise économique joue un rôle, l'entrée en vigueur en 2008 de la Loi sur les Etrangers (LEtr) et de la Loi sur le Travail au Noir (LTN) ont eu un impact considérable. La crainte des sanctions prévues par ces deux lois pour les personnes employées ou logeuses a entraîné perte d'emploi ou d'heures de travail, baisse des rémunérations proposées, voire perte du logement.

La saturation du secteur de l'économie domestique, où l'offre de main d'œuvre dépasse désormais la demande, accentue le phénomène. Face à ces difficultés et en l'absence de tout espoir de régularisation à court terme, certain-e-s font le choix de rentrer, ou tentent leur chance ailleurs en Europe. Parallèlement, le CCSI assiste à l'arrivée de personnes de l'Union Européenne venues chercher du travail en Suisse. N'en trouvant pas toujours, elles ne peuvent obtenir de permis de séjour et viennent grossir les rangs des Sans-Papiers.

Comment les secteurs d'activités qui les emploient traditionnellement vont-ils se restructurer ? Va-t-on au-devant d'une précarisation encore accrue des travailleurs et travailleuses en place, ou de leur remplacement progressif par les ressortissant-e-s des "nouveaux" pays membres de l'UE (susceptibles d'accepter des conditions de travail très précaires) permettant ainsi aux entreprises et personnes employées d'être en règle avec la législation ? Dossier à suivre !

### JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## DVD

En 2003, Juan José Lozano coordonnait avec l'appui du Centre de Contact *Un train qui arrive est aussi un train qui part*, film regroupant 6 courts-métrages réalisés par des jeunes à partir de leur parcours migratoire. Six ans plus tard, le CCSI a réédité ce film, sorti à l'origine en vidéo, sur support DVD. A cette occasion, Christine Pittet, permanente au CCSI, a confectionné un dossier pédagogique rassemblant une foule d'informations, adresses utiles et suggestions pédagogiques en lien avec le film.

Par ailleurs, deux jeunes qui avaient participé au projet initial ont réalisé un bonus qui retrace ce que sont devenu-e-s quelques-uns des protagonistes du film. Le film et le bonus ont été présentés au public genevois lors de deux soirées organisées à Fonction : Cinéma en janvier 2009, et des présentations ultérieures ont eu lieu dans des Cycles d'orientation. Le DVD et la fiche pédagogique sont en vente au CCSI.

37	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30		

## DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

L'année 2009 a été difficile pour le CCSI du point de vue financier. Le travail des permanentes du CCSI est alourdi par la précarisation de la situation des consultant-e-s et les difficultés juridiques et administratives croissantes auxquelles ils/elles se heurtent. Pour pouvoir continuer à répondre aux demandes (surtout dans la permanence Ecole), nous avons dû avoir recours au renfort de personnel externe (stages, emplois de solidarité, etc.) mais aussi débloquer des fonds pour augmenter la part de travail rémunérée par le CCSI, ce qui a occasionné un trou dans notre budget. Nous avons ainsi dû multiplier les démarches en vue de la recherche de fonds, ce qui a mobilisé considérablement de temps et d'énergie.

Nous avons pu obtenir de certaines communes genevoises qu'elles acceptent de nous octroyer une aide financière supplémentaire pour 2009, et nous leur en sommes reconnaissants. Mais c'est finalement le DIP (dont nous tenons à remercier ici le chef de Département, M. Charles Beer) qui nous a permis de combler notre déficit grâce à une aide exceptionnelle de Fr. 40'500.-. Pour les années à venir, la situation financière du CCSI s'annonce toutefois délicate si nous ne parvenons pas à trouver des sources de financement supplémentaires.

